

Les formalités d'urbanisme

pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : MARS 2017 Fiche 2.2

J'envisage de réaliser des travaux de création ou modification d'une ouverture de ma maison Quelles sont les formalités ?

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Vous êtes un particulier Madame Monsieur
Nom : PARTHENAY Prénom : Xavier
Date et lieu de naissance
Date : 0 1 0 7 2 0 1 5 Commune : PARTHENAY
Département : 0 7 9 Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale
Dénomination : Raison sociale :
N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) :
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom : Prénom :

2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 7 Voie : rue Béranger
Lieu-dit : Localité : PARTHENAY
Code postal : 7 9 2 0 0 BP : Cedex :
Téléphone : 0 5 4 9 9 4 9 0 1 3 indiquer l'indicatif pour le pays étranger :
Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :
P. 1/7

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Prefixe : A Section : K Numéro : 0 1 0 4
Surfice de la parcelle cadastrale (en m²) : 220
Prefixe : A Section : K Numéro : 0 1 0 5
Surfice de la parcelle cadastrale (en m²) : 427
P. 2/7

3 - Le terrain

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

• Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3)
Prefixe : A Section : K Numéro : 0 1 0 4
Surfice de la parcelle cadastrale (en m²) : 220
• Adresse du terrain
Numéro : 7 13 Voie : Rue Béranger
Lieu-dit : Localité : PARTHENAY
Code postal : 7 9 2 0 0 BP : Cedex :
Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case
Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction
Type d'annexe créée : Piscine Garage Véranda Abri de jardin
Autre (précisez) :
P. 3/7

• Travaux sur une construction existante

Extension Sûrelévation Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez) : Changement des menuiseries extérieures

• Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :
Création d'une baie vitrée et suppression d'une porte. Transformation d'une porte en fenêtre.
Fenêtres et volets en PVC gris clair RAL 7035 ; porte et portail en aluminium gris foncé RAL 7016.
Peinture des encadrements en blanc cassé. Peinture du soubassement en gris moyen.

Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

- la surface de plancher existante : . la surface de plancher créée : 0
- la surface de plancher supprimée : 0

Dépôt de la demande

Avant la réalisation des travaux, je dois déposer à la **Mairie** de la commune concernée par le projet un dossier de demande de **Déclaration préalable de travaux (DP) en trois exemplaires**, complets et constitués des pièces suivantes :

- **CERFA** n°13703 renseigné, daté et signé (disponible sur le site : www.service-public.fr)

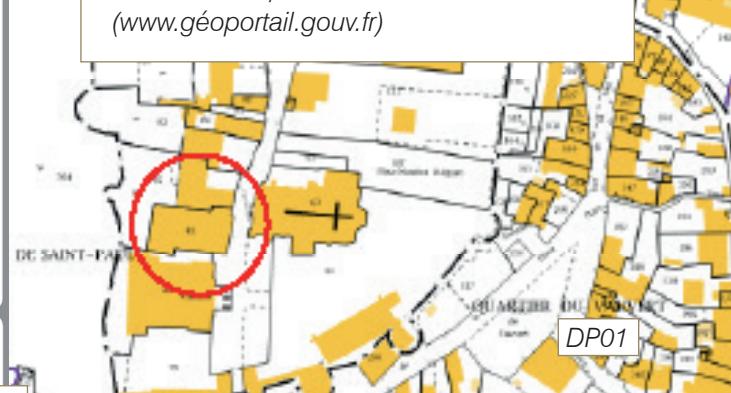
• **Déclaration** des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable, renseignée, datées et signée

1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction
Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 0 m²
Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

P. 6/7

• **DP 01** : Plan de situation qui peut être réalisé à partir d'un extrait du plan de cadastre à l'échelle 1/2000 en zone urbaine (www.cadastre.gouv.fr), et l'échelle 1/20 000 en zone rurale (www.geoportail.gouv.fr)



Les formalités d'urbanisme

J'envisage de réaliser des travaux de création ou modifications d'une ouverture de ma maison

- **DP 04** : Plans des façades et des toitures, avant et après travaux, permettant d'apprécier l'aspect extérieur de la construction.

A l'échelle et cotés dans les trois dimensions (*hauteur, largeur, longueur*).

Ils doivent faire apparaître la composition d'ensemble de chaque façade concernée, la répartition des matériaux et leurs aspects, les éléments de décors.

- **DP05** : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction permettant de l'apprécier, une fois les modifications envisagées réalisées (*photomontage, croquis...*)



- **DP 07** : Photographies de l'environnement proche pour connaître l'aspect actuel du bâtiment (toutes les façades concernées), *en couleurs*

- **DP 08** : Une photographie minimum de l'environnement lointain, depuis la voie publique faisant apparaître la construction concernée et les constructions avoisinantes (ou le paysage en zone rurale), *en couleurs*

- **DP 11** : Une notice supplémentaire lorsque le projet se situe dans un périmètre protégé au titre des Monuments historiques, faisant apparaître :

- Les matériaux utilisés : type, adhésion, couleur, aspect, finition (*petits bois, poignées...*)

- Leurs modalités de mise en œuvre et d'exécution (*dépose totale, pose en rénovation...*)

- Les travaux de maçonnerie liés au projet (*ouverture dans la façade ou remplissage d'un vide...*)

Précision : Il est possible de fournir cette notice pour tout projet, en dehors du périmètre Monuments historiques.



Instruction du dossier

Le délai de droit commun pour l'instruction d'une déclaration préalable de travaux est de **1 mois**, il peut être majoré de **1 mois supplémentaire** lorsque le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable.

Dépôt du dossier



1 mois (+ 1 mois si le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable)

Décision

Un courrier de la Mairie ou un arrêté administratif vous sera adressé pour vous informer des suites données à votre dossier.

Liens utiles :

- www.service-public.fr
- www.cadastre.gouv.fr
- www.geoportail.gouv.fr
- www.cc-parthenay-gatine.fr